

Rapport d'évaluation

**Évaluation des programmes
de Techniques d'éducation
en services de garde (322.03) et (900.94)
conduisant au diplôme
d'études collégiales (DEC)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)
au Cégep de Sainte-Foy**

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Cégep de Sainte-Foy s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation de ces programmes dans les trente établissements qui les dispensaient pendant l'année scolaire 1993-1994.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités décrites dans le Guide spécifique d'évaluation de ces programmes¹. Un comité de spécialistes, présidé par un commissaire de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, a analysé les deux rapports d'auto-évaluation et visité le Cégep, les 21 et 22 mars 1995². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments des rapports par des échanges avec la direction du Cégep, les comités internes d'évaluation des programmes de TESG, le personnel enseignant ainsi que des élèves, tant du DEC que de l'AEC. La Commission tient à souligner la clarté des rapports d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le rapport présente les conclusions de la Commission à la suite de son analyse des deux rapports d'auto-évaluation et des principales constatations faites par le comité visiteur. Pour chacun des deux programmes, d'abord pour le DEC, ensuite pour l'AEC, le document donne les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de la gestion; la conclusion résume les principales forces et faiblesses du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'éducation en services de garde*. Québec, août 1994, 48 p.
 2. M. Jacques L'Écuyer assumait la présidence du Comité. Ce Comité réunissait également deux professeures de l'enseignement collégial, soit M^{mes} Carole Lavoie, du Collège Édouard-Montpetit, et Francine Gravel, du Cégep Joliette-De Lanaudière, de même que M^{me} Stella Kadoch, directrice de garderie. M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.

Évaluation du programme conduisant au DEC

Description du programme

En 1993-1994, le Cégep de Sainte-Foy accueille près de 6 000 élèves à temps plein; environ 2 500 fréquentent les programmes de formation technique.

Implanté en 1981-1982, le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant au diplôme d'études collégiales accueille annuellement deux cohortes d'élèves. Le programme est contingenté : il reçoit entre 200 et 250 demandes d'admission par an; toutefois, 56 candidatures seulement sont retenues. L'effectif oscille autour de 150 élèves pour l'ensemble du programme.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation réalisée par la Commission la conduit à reconnaître que le programme de DEC en TESG dispensé par le Cégep de Sainte-Foy est un programme de qualité qui satisfait adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner de façon particulière la grande compétence du corps professoral du département de TESG et l'importance de son engagement et de sa production dans le domaine de la pédagogie.

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation du programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des suggestions et une recommandation susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le programme tel qu'il a été mis en oeuvre a retenu les quatre objectifs généraux définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Toutefois, les professeures ont mis un accent particulier sur

la promotion de la santé qui vient renforcer l'objectif 2 portant sur le développement physique de l'enfant.

Même si plusieurs enseignantes se préoccupent de bien connaître les besoins du milieu, cette préoccupation ne paraît pas s'être traduite par des initiatives départementales systématiques de sorte qu'il y a place à des améliorations pour s'assurer que l'on rejoigne bien tous les milieux et que l'information obtenue donne lieu à des actions entérinées par l'équipe départementale. La Commission *suggère* donc au Cégep d'intensifier ses rapports avec le milieu en général (ex. : Alliance des garderies), et plus particulièrement avec le milieu scolaire (Association des services de garde en milieu scolaire), et de s'y arrimer davantage, par exemple en établissant des liens avec les directrices de garderie ou les éducatrices-guides.

La Commission invite aussi le Cégep, ainsi qu'il l'a envisagé, à instaurer un suivi plus formel et plus rigoureux de ses diplômées et à se donner les moyens appropriés pour obtenir une information à jour sur les besoins du milieu du travail. Dans le même but, la Commission encourage l'établissement à mettre sur pied un comité consultatif de TESG.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

La Commission tient à souligner l'enrichissement apporté au contenu de plusieurs cours du programme afin de mieux préparer les élèves au marché du travail. Elle note l'accent mis sur l'observation dans l'ensemble des cours ainsi que la place privilégiée accordée au développement des ressources personnelles de l'élève afin d'atteindre un équilibre intellectuel et affectif indispensable à son rôle éducatif. Ces deux éléments apportent une couleur locale au programme et assurent sa cohésion.

Le rapport d'auto-évaluation constate que l'adéquation entre le deuxième objectif du programme (rendre l'élève capable de «stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social, culturel de l'enfant...») et le contenu des activités d'apprentissage est généralement bonne, mais note des lacunes pour ce qui a trait à «l'intervention éducative dans des situations particulières, des problématiques sociales et face à des enfants ayant des besoins particuliers comme les enfants handicapés» (p. 28). La Commission s'interroge quant à la place accordée à la sensibilisation des

élèves à la réalité sociale (familles, violence, ethnicité). C'est pourquoi elle invite le Cégep à inscrire dans son programme des activités de formation préparant mieux les élèves à intervenir dans le contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde (objectif 3 du programme), et à mieux outiller les élèves pour assurer leur participation à l'organisation et à la gestion des services de garde (objectif 4). Ces observations étant faites, la Commission estime que les cours de TESG dans leur ensemble confirment une approche départementale bien articulée; elle n'en constate pas moins l'absence d'approche-programme qui permettrait, entre autres choses, d'adapter les contenus des cours de psychologie et de sociologie aux besoins d'une formation intégrée.

La séquence de cours est établie en fonction de plusieurs critères concomitants : la gradation des contenus et les préalables nécessaires, la compétence et la disponibilité des professeures par rapport aux cours à dispenser, l'équilibre de la répartition des cours et des stages pour chaque professeure de manière à favoriser les liens entre la théorie et la pratique dans l'enseignement des différents contenus, l'équilibre de la répartition des cours à pondération théorique et ceux avec laboratoires, les liens possibles à faire avec certains contenus de cours pour en faciliter l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration, etc.

L'établissement de la séquence de cours est donc soumis à des contraintes de divers ordres; par ailleurs, les élèves ont été consultés à plusieurs reprises afin de donner leur avis; des modifications ont déjà été apportées et d'autres pourraient l'être à court terme. Ainsi la Commission invite le Cégep à maintenir ses préoccupations à l'égard de l'ordonnancement des cours et à donner suite au souhait des élèves de placer les cours *La garde en pouponnière* et *La garde en milieu scolaire* avant le sixième trimestre afin de mieux préparer les élèves qui choisissent un stage dans l'un ou l'autre de ces milieux et de leur permettre ainsi d'en profiter davantage, et peut-être d'augmenter l'intérêt pour ces types de garde.

Par ailleurs, étant donné la proportion importante des élèves (plus de 50 p. 100) ayant déjà fait la formation générale du DEC avant de s'inscrire en TESG, la Commission *suggère* au Cégep d'explorer l'hypothèse d'un parcours accéléré pour ces élèves.

La Commission a observé des écarts importants en ce qui concerne les exigences de la charge de travail d'un trimestre à l'autre. Toutefois, les travaux exigés pour chaque cours sont généralement conformes à la pondération, exception faite des cours de psychologie où il y a dépassement des heures prévues à la pondération. Elle a noté la diversité des travaux demandés et a estimé que des vérifications auprès des élèves auraient accru la crédibilité des tableaux VIII et IX du rapport d'auto-

évaluation. La Commission invite donc le Cégep à se doter d'un mécanisme pour s'assurer du réalisme des exigences de chaque cours et du respect de ces exigences.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité du personnel enseignant.

La Commission considère comme un point fort et tient à souligner le dynamisme et le leadership pédagogique du département. Une quinzaine de méthodes (moyens, techniques, activités) qui varient selon le type d'activité d'apprentissage ont été mentionnées dans le rapport d'auto-évaluation : exposés, échanges, discussions, moyens audiovisuels, mises en situation, travail en équipe, expérimentation de matériel, observation, jeux, simulation et débats, animation, visites d'enfants, visites à l'extérieur, processus de résolution de problèmes; de plus, un même cours peut faire appel à plusieurs méthodes afin de favoriser l'intégration des apprentissages. La Commission note le souci d'établir les liens entre la théorie et la pratique, souligne les efforts faits pour multiplier les contacts avec les enfants et favoriser une pédagogie active (importance des laboratoires pratiques). Elle considère que la variété des formules pédagogiques utilisées constitue une force du programme. Elle invite, néanmoins, l'établissement à donner suite aux actions qu'il envisage en ce domaine, notamment en généralisant la pratique de l'évaluation de l'efficacité des méthodes pédagogiques.

En ce qui a trait aux services de conseil, de soutien et de suivi ainsi qu'au dépistage des difficultés d'apprentissage, la Commission note la diversité des mesures (tutorat, marrainage, participation volontaire à l'atelier d'apprentissage, etc.) mises sur pied pour assurer la persévérance des élèves et leur réussite ainsi que des moyens pris pour vérifier la pertinence et l'efficacité de ces mesures (analyse du taux d'abandon, des résultats obtenus par les élèves en difficulté et des progrès constatés, etc.). Elle encourage le Cégep à consolider les mesures actuelles et à mettre en oeuvre celles qu'il envisage dans son *Rapport*, notamment auprès des élèves de première année, en rendant, entre autres choses, obligatoire l'atelier d'apprentissage pour les élèves en difficulté d'apprentissage.

La Commission tient aussi à souligner les nombreux moyens mis en oeuvre pour favoriser les rencontres de travail entre les élèves et les professeurs ainsi que les consultations. De plus, elle signale les pratiques pédagogiques (ex. : sorties pédagogiques, activités organisées dans le cadre de

la semaine des garderies, journées thématiques) qui démontrent la grande disponibilité des professeurs, très appréciée suivant le témoignage des élèves rencontrés.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des enseignantes et enseignants; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

La Commission note l'excellence des qualifications du personnel enseignant, sa participation à des activités de perfectionnement diversifiées ainsi que le savoir-faire reconnu de plusieurs professeures (ex.: production de matériel didactique, conférences et service-conseil auprès d'associations oeuvrant auprès de la petite enfance). En ce qui a trait au projet éducatif, la Commission comprend que le département poursuit une réflexion approfondie en vue de son adoption et de sa mise en oeuvre.

Constatant des rigidités qui nuisent à l'instauration de l'équité dans la répartition des tâches, et afin d'assurer une meilleure polyvalence et de susciter de nouveaux défis dans l'équipe enseignante qu'elle juge motivée et performante, la Commission *suggère* au Cégep de s'assurer que le département revoie et assouplisse les critères retenus pour la répartition des tâches.

Le programme de TESG partage certains locaux (spacieux, fonctionnels et polyvalents) avec d'autres programmes d'études. Au cours de sa visite, la Commission a été sensibilisée à la surutilisation de ces nouveaux locaux et au partage de salles d'enseignement qui occasionnent des contraintes et obligent à des ajustements de méthodes pédagogiques. Elle a pu constater que bien qu'il y ait abondance de matériel didactique et ludique et une matériathèque bien équipée, ces ressources n'étaient pas exploitées au maximum à cause de l'absence de soutien technique pour assurer le fonctionnement de la matériathèque qui est aussi peu fréquentée (horaire très réduit pris à même la disponibilité de certaines professeures) qu'elle est peu accessible (étant éloignée des autres locaux du département). Elle a enfin noté le manque de lieux pour les rencontres entre les professeures et les élèves ou les petits groupes d'élèves ainsi qu'un vieillissement de certains équipements. Toutes ces contraintes obligent les professeures à dépenser beaucoup d'énergie pour s'accommoder d'une organisation matérielle qui a besoin d'améliorations.

Pour tous ces motifs, la Commission recommande au Cégep d'améliorer et de réorganiser les ressources matérielles mises à la disposition du programme et d'assurer un meilleur soutien au personnel enseignant.

Le département recherche des lieux de stage toujours plus formateurs pour ses élèves; il souhaite revoir sa politique et ses critères pour le choix des milieux de stage, améliorer ses contacts avec eux et repenser la formule du stage de sensibilisation. La Commission considère que toutes ces mesures devraient faciliter le recrutement de milieux de garde de qualité; elle encourage donc le Cégep à développer ses relations avec l'ensemble des milieux de garde, et notamment le milieu scolaire, et à promouvoir ce type de garde.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration, la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que la diversité des modes et instruments d'évaluation permettent d'assurer un bon taux de diplomation.

Compte tenu du grand nombre de demandes d'admission au programme, le département a instauré des mesures de recrutement, de sélection et d'intégration qui «permettent de former des groupes motivés, stimulés et intéressés par le travail en services de garde» (p. 84). Depuis 1984, une entrevue individuelle permet d'évaluer l'autonomie de l'élève, la capacité d'exprimer clairement sa pensée, le sens des responsabilités, etc., ce que ne saurait garantir un très bon bulletin scolaire.

La Commission tient à signaler la rigueur de ce processus de sélection. Le département envisage de mettre en oeuvre différentes actions pour maintenir l'étendue du bassin de recrutement et la qualité des candidatures. La Commission l'encourage à donner suite à ces actions, notamment pour accentuer les mesures de recrutement visant la mixité et bonifier le processus de sélection.

La Commission souligne la qualité des plans de cours et de la présentation des objectifs, la clarté des critères d'évaluation ainsi que la pertinence et la qualité des instruments d'accompagnement pour les stages. Il convient ici d'indiquer que c'est par le suivi des trois stages que les professeures peuvent

le mieux évaluer les savoir-faire et les savoir-être acquis et développés, étant donné l'absence de laboratoire jardin d'enfants et la lourdeur du processus pour accueillir les enfants dans les locaux du département.

La Commission apprécie la diversité des modes et instruments d'évaluation (examens, travaux personnels et d'équipe, travaux de recherche, portfolios, laboratoires, études de cas, etc.) et souligne l'effort collectif (barème de correction, consultations, validation de l'évaluation réalisée) pour assurer une évaluation des apprentissages qui soit équitable, objective et conforme à certaines exigences de la PIEA (présence aux cours, évaluation continue, formative et sommative, remise du corrigé de l'examen, maîtrise du français).

La Commission relève le taux élevé de réussite des cours et un taux de diplomation supérieur à la moyenne du réseau, ce qui témoigne de la rigueur du processus de sélection et de la qualité de l'enseignement dispensé. En effet, pour l'ensemble des élèves admis en 1989, on observe que le taux de diplomation est de 45 % après trois ans et de 60 % après quatre ans. La Commission souligne l'efficacité du programme tel que mis en oeuvre et invite l'établissement à se donner des moyens de recueillir l'information sur la satisfaction des diplômées.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Le bon fonctionnement du programme et la qualité de la mise en oeuvre reposent, entre autres choses, sur la participation de toutes les professeures de TESG dans les activités d'apprentissage et la vie départementale ainsi que sur leurs compétences pédagogiques et professionnelles. Il existe deux niveaux de gestion dans la mise en oeuvre du programme : la gestion des stages et la gestion du département. C'est l'assemblée départementale qui assume la véritable responsabilité à l'égard des décisions les plus complexes à prendre; le fonctionnement en collégialité assure alors la force de l'équipe et une appartenance à tous les lieux de décision.

La Commission tient à souligner ces aspects positifs, mais elle se soucie du fait que les enseignants de psychologie et de sociologie ne soient pas associés aux orientations du programme. Elle invite instamment le Cégep à favoriser la création d'un véritable comité de programme auquel siègeraient

des enseignantes et enseignants de la formation spécifique, des autres composantes du programme et, éventuellement, des représentantes des milieux de garde.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Elle appuie son appréciation sur la compétence et le dynamisme du personnel enseignant, le souci de la recherche pédagogique, le désir d'allier la pratique à la théorie, la production didactique de plusieurs de ses membres qui assurent ainsi le rayonnement du département dans le réseau collégial, la disponibilité du personnel enseignant, les mesures rigoureuses mises en place pour la sélection des élèves, la diversité des pratiques et des modes d'évaluation des apprentissages, tous ces éléments concourant à favoriser la persévérance scolaire et à expliquer le taux élevé de diplomation.

Les commentaires et suggestions visent le renforcement de la pertinence du programme par l'intensification des rapports avec les divers milieux de garde et l'établissement d'un suivi avec les sortantes et les sortants du programme, ce qui permettrait aussi d'enrichir le contenu des cours et, par conséquent, d'améliorer la formation des élèves. Quant à la cohérence du programme, les propositions portent sur la séquence des activités d'apprentissage, sur le réalisme des exigences des cours afin que ces dernières tiennent compte du calcul des unités et de la pondération ainsi que sur l'hypothèse d'un parcours accéléré pour certaines élèves.

Par ailleurs, un assouplissement dans l'établissement des critères retenus pour la répartition des tâches est souhaitable, notamment en vue de permettre une plus grande polyvalence des enseignantes.

Enfin, la Commission estime qu'une amélioration des ressources mises à la disposition du programme (soutien technique et réorganisation des ressources matérielles) est essentielle à la poursuite de l'excellence dans l'enseignement du programme.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le programme de TESG conduisant à l'attestation d'études collégiales a été implanté en 1983-1984. Il est dispensé à temps plein et à temps partiel. Les inscriptions à temps plein sont financées par les programmes gouvernementaux (achats directs, FME-EMPLOYABILITÉ, SPRINT). Les inscriptions à temps partiel (environ 100 élèves) sont majoritairement constituées de travailleuses en garderie qui veulent se donner une formation reconnue par l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE). La gestion de l'AEC relève du Service de la formation continue.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation conduit la Commission à reconnaître que le programme d'AEC en TESG du Cégep de Sainte-Foy est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission désire souligner particulièrement le dévouement et l'engagement des enseignantes.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour les programmes conduisant au DEC. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

La formation donnée dans le cadre de l'AEC en TESG correspond aux exigences de formation définies par l'Office des services de garde à l'enfance. La connaissance des besoins du milieu du travail vient, d'une part, de données fournies par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et, d'autre part, de contacts informels permettant de recueillir des opinions et suggestions au cours de colloques ou de rencontres avec des représentants des milieux de garde et, surtout, au moment de la supervision de stages en garderie. Ces contacts conduisent parfois le Service de la formation continue à modifier l'offre des cours au choix de l'établissement.

Le Service de la formation continue est conscient du fait que, même reconnu par l'OSGE, le programme de l'AEC ne répond pas à tous les besoins de formation, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer la polyvalence des éducatrices et éducateurs de garderie qui souvent vivent de «remplacements» successifs et doivent donc s'adapter à différents milieux. On suggère donc aux élèves diplômés de l'AEC de s'inscrire à des cours donnés en soirée dans le cadre des cours à temps partiel où il y a rotation des cours optionnels.

Afin de mieux répondre aux besoins des différents milieux de garde, la Commission encourage le Cégep à effectuer la relance auprès des diplômés de l'AEC, comme il se propose de le faire, et à tenir à jour les statistiques pertinentes.

La Commission note un bon taux de placement tant pour les élèves à temps plein que pour ceux à temps partiel; dans ce dernier cas, plus de 50 p. 100 sont déjà en emploi et s'étaient inscrits pour répondre à des besoins de formation ou de perfectionnement. Sur la foi de «données informelles», le Service de la formation continue juge que la formation donnée dans le cadre de l'AEC est évaluée favorablement par les responsables des services de garde.

La cohérence du programme

La mise en oeuvre du programme permet d'atteindre les objectifs définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le fait que deux enseignantes assument des responsabilités de gestion du programme, une pour chacun des deux groupes à temps plein et conjointement pour le programme à temps partiel, permet d'en assurer la cohérence. En effet, outre leur tâche d'enseignement, elles s'assurent de la conformité des plans de cours aux objectifs du programme et du respect des règles d'évaluation des apprentissages inscrites dans la PIEA; elles s'assurent aussi qu'il n'y ait pas de redondances dans les cours et établissent la séquence des cours à temps plein.

Quant à la séquence des cours à temps partiel, elle diffère d'un élève à l'autre, principalement à cause des choix possibles et des annulations de cours dues au petit nombre d'inscriptions. Pour assurer la cohérence du programme, le Service de la formation continue offre un service de consultation au moment des inscriptions et remet un guide d'information; avant de s'inscrire au stage, les élèves doivent avoir suivi au moins huit cours obligatoires; de plus, le cours *Séminaire d'intégration* doit être fait en même temps que le *Stage*.

La Commission constate le souci de bien informer les élèves qui s'inscrivent à temps partiel afin de faciliter leur cheminement et l'intégration des apprentissages. Elle note que tous les cours obligatoires sont dispensés chaque année, ce qui a un effet positif sur la diplomation. Elle apprécie le fait qu'on rappelle régulièrement aux chargés de cours l'importance de voir tous les groupes d'âges, de 0 à 12 ans. Toutefois, elle décèle des faiblesses dans le programme dispensé à temps plein, notamment pour ce qui concerne la place accordée aux cours de didactique.

La Commission *suggère* donc au Cégep de s'assurer qu'au moins un cours de didactique bien pourvu en matériel spécialisé pertinent (instruments de musique, jeux, etc.) soit intégré au programme dispensé à temps plein.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Bien que le *Rapport* du Cégep fasse mention d'une douzaine de méthodes (vidéo, exposé de la théorie, discussions et échanges, mises en situation, ateliers pratiques, etc.) que les professeurs utilisent et ajustent aux caractéristiques des élèves et aux objectifs des cours, la Commission a constaté que leur utilisation était plutôt sporadique, l'enseignement magistral illustré d'exemples tirés de l'expérience des professeurs ou proposés par les élèves à partir de leur propre expérience (famille, garderie) est la principale méthode utilisée. Le Cégep reconnaît que le manque de ressources ne favorise pas les méthodes actives, ni l'établissement de liens entre la théorie et la pratique, particulièrement pour ce qui est des élèves à temps plein dont les locaux sont loués à l'extérieur du Cégep. Les élèves ne font pas d'observations en garderie, n'ont pas beaucoup de contacts avec les enfants, à moins qu'ils en aient avec leurs propres enfants ou avec ceux de leur entourage. Mais, alors, il n'y a pas de supervision ou d'encadrement. Leurs connaissances théoriques peuvent, pour certains élèves, ne pas trouver d'applications avant le début du stage.

La Commission note qu'il y aurait avantage à développer des applications en variant les méthodes pédagogiques et *suggère* au Cégep que davantage d'observations systématiques de groupes d'enfants et des interventions éducatives auprès des enfants en milieu de garde soient intégrées aux cours et faites avant le début du stage, spécialement pour les élèves à temps plein qui, le plus souvent, n'ont aucune expérience préalable du milieu des services de garde et qui, en outre, n'ont pas accès actuellement aux locaux spécialisés du département de TESG.

Par ailleurs, la Commission constate la qualité de l'encadrement (conseil, suivi) et la disponibilité des professeurs à charge complète et des chargées de cours en TESG pour répondre au besoin

d'explications et d'approfondissement des élèves. Cette disponibilité est généralement confirmée et appréciée par les élèves.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Dans l'ensemble, les ressources humaines sont adéquates. Le personnel enseignant est compétent et en nombre jugé suffisant. La Commission note avec satisfaction que les deux enseignantes à temps complet ont eu le souci de former une équipe «stable» de chargés de cours (dont plusieurs enseignent à la fois aux cohortes à temps plein et aux élèves à temps partiel) dont les formations sont complémentaires. Elle tient particulièrement à souligner le rôle d'accompagnement (accueil, intégration et suivi) qu'elles jouent auprès des chargés de cours, ce qui concourt à assurer le bon déroulement du programme. Enfin, elle signale le soutien apporté par le conseiller pédagogique responsable du programme auprès du directeur du Service de la formation continue.

La Commission estime que les qualifications (diplômes, expérience professionnelle en garderie, expérience dans l'enseignement) et le dynamisme de l'équipe contribuent largement à la qualité de l'enseignement. Toutefois, aucun personnel de soutien technique n'est affecté au programme malgré des demandes réitérées. Les tâches en cause sont donc assumées par le personnel enseignant.

Les élèves à temps partiel (en soirée) ont accès aux locaux du département de TESG servant au DEC grâce à une entente avec le département. Il n'en est pas de même pour les cohortes de l'AEC à temps plein. En effet, la Commission a constaté des lacunes importantes en ce qui concerne les ressources matérielles consenties au programme dispensé à temps plein au pavillon Saint-Thomas-d'Aquin. Elle y a trouvé des locaux pour l'enseignement théorique, mais aucun local spécialisé (absence de local avec fenêtre d'observation, de laboratoire de créativité, de laboratoire de ressources); de plus, le matériel spécialisé (instruments de musique, jeux, ballons, etc.) est plutôt restreint.

La Commission considère que la qualité de l'enseignement et celle des apprentissages qui en découlent sont en partie tributaires des conditions d'exercice de l'enseignement. Compte tenu de la stabilité du programme conduisant à l'AEC, elle recommande au Cégep d'apporter un soutien technique au personnel enseignant et de donner, aux cohortes à temps plein, un accès aux locaux, équipements et matériels spécialisés du département de TESG.

L'efficacité du programme

Les mesures de recrutement imposées par les organismes de financement ne permettent pas au Service de l'éducation des adultes de sélectionner lui-même les candidates et candidats à partir des résultats d'une évaluation des aptitudes, de la personnalité et de l'intérêt pour le programme. Plusieurs abandons s'expliqueraient par un profil de candidature ne correspondant pas à celui d'une éducatrice ou d'un éducateur en garderie. Malgré cela, le taux de diplomation pour les cohortes 1991, 1992 et 1993 après la durée prévue (10 mois) varie de 56 à 95 p. 100 et, après la période maximale d'observation, le programme obtient un taux de diplomation de 69 à 100 p. 100.

Les modalités d'intégration prévoient une journée d'accueil présentant les renseignements essentiels sur le programme, la séquence des activités d'apprentissage et les exigences de la formation ainsi qu'une clinique d'aide à l'apprentissage (gestion du temps, gestion du stress, préparation aux examens et prise de notes). La Commission souligne l'importance de ces activités pour les élèves ayant quitté le milieu scolaire depuis plusieurs années et n'ayant pas nécessairement obtenu le diplôme d'études secondaires; elle encourage le Cégep à poursuivre ses représentations auprès des organismes de financement afin de pouvoir sélectionner lui-même les élèves et favoriser ainsi l'inscription de personnes ayant les attitudes et les aptitudes susceptibles de favoriser la réussite du programme et l'intégration au marché du travail.

Par ailleurs, les modes et instruments d'évaluation sont jugés généralement adéquats. La Commission apprécie le fait que trois mécanismes sont prévus pour assurer la rigueur, la qualité et l'équité dans l'évaluation des apprentissages (analyse des plans de cours, comparaison des objectifs évalués afin d'éviter les recoupements, examen des évaluations pour garantir le niveau de formation). Périodiquement, les enseignantes à charge complète font le point avec les chargés de cours dans le but d'apporter les correctifs nécessaires, et cela en tenant compte des commentaires reçus des élèves.

La Commission tient aussi à souligner les efforts consentis par le personnel enseignant pour dispenser une formation de qualité permettant d'atteindre les objectifs du programme, et notamment le souci d'accompagner les stagiaires à l'étape finale de leur formation par un cahier de stage qui constitue un très bon outil d'auto-évaluation.

La qualité de la gestion

Un conseiller pédagogique est responsable du programme (et de plusieurs autres) et en répond au coordonnateur du Service de la formation continue; il assume l'essentiel des tâches de coordination. La Commission a pu constater qu'il maîtrise toutes les composantes du programme. Elle tient à attirer l'attention sur le rôle joué par les deux enseignantes à charge complète dans la gestion quotidienne du programme; ces dernières facilitent la communication entre les chargés de cours et le conseiller pédagogique et s'occupent de l'encadrement des élèves, ce qui est d'ailleurs bien apprécié suivant les témoignages entendus. La Commission note, enfin, qu'elles ont une bonne connaissance des forces et des faiblesses des élèves. Elle estime que la qualité du programme est renforcée par l'esprit d'équipe et l'engagement professionnel de tout le personnel enseignant.

Par ailleurs, si le personnel enseignant a su créer des liens informels avec celui du département de TESG (en vue d'assurer la comparabilité des contenus de cours et l'équité dans l'évaluation), la Commission constate qu'il n'y a pas de liens formels entre le département et les responsables du programme d'AEC. Cela n'est pas dans l'intérêt du Cégep, les deux programmes partageant de nombreuses préoccupations : liens avec le milieu des services de garde, recherche d'endroits pour effectuer des stages, accès aux équipements. En outre, le programme d'AEC, dont la qualité tient beaucoup à la présence de deux enseignantes contractuelles, gagnerait à s'assurer de l'appui constant du département de TESG. Même si elle souligne l'effort de rapprochement fait dans le cadre des comités d'auto-évaluation dont le noyau était commun, la Commission estime que les instances responsables ne doivent plus fonctionner en parallèle.

La Commission recommande donc au Cégep de faciliter les rapports entre les instances responsables des programmes de DEC et d'AEC, notamment en instaurant des mécanismes formels de concertation.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle appuie son appréciation sur l'encadrement assuré par les enseignantes à charge complète, la «supervision» qu'elles exercent auprès du personnel à temps partiel (examen des plans de cours, application de la PIEA), la stabilité, la disponibilité et l'expérience professionnelle d'une bonne partie du personnel enseignant ainsi que les taux de persévérance et de diplomation élevés.

Les commentaires et suggestions faits par la Commission visent le renforcement de la pertinence du programme par l'intensification des rapports avec les divers milieux de garde et l'établissement d'un suivi des élèves diplômés, ce qui permettrait aussi d'enrichir le contenu des cours et d'améliorer la formation des élèves. En ce qui a trait à la cohérence du programme, la Commission insiste pour qu'une meilleure place soit réservée aux cours de didactique; de plus, elle estime qu'une diversification des méthodes pédagogiques assurerait mieux l'intégration des apprentissages.

Par ailleurs, des améliorations en ce qui concerne les ressources mises à la disposition du programme (soutien technique, accès aux locaux, équipements et matériels spécialisés du département de TESS pour l'AEC à temps plein) faciliteront la mise en place d'activités pratiques qui sont peu nombreuses dans la formation telle qu'elle est actuellement dispensée.

Enfin, la Commission estime que des mécanismes formels de concertation sont essentiels à la poursuite de l'excellence et doivent être instaurés entre les instances responsables du DEC et de l'AEC.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a informé la Commission de la création du comité de programme de TESH à l'automne 1995; de plus, il a amélioré ses mesures de dépistage des élèves pouvant requérir un suivi plus soutenu en faisant remplir le questionnaire TRAC (*Test de réaction et d'adaptation au collégial*). Ces actions devraient contribuer à augmenter encore la qualité du programme. La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport touchant le suivi donné aux recommandations qu'elle adresse au Cégep.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président